





SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

ARRÊTÉ N° 2025-294-8.3.3

**Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Rue St Jean**

La maire de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'avis de Mme la présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime en date du 3 mars 2025

Vu la demande présentée par la société RESE route de la Gaconnière 17550 DOLUS ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison d'une réparation de fuite rue St Jean 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le 05 novembre 2025

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux
- Rue barrée sauf riverains
- Déviation par la rue traversière, la rue du des drôlesses et la rue de la corderie (annexe 01)

Le passage des véhicules de secours et de services devra être préservé

ARTICLE 2 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 3 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre d'Oléron
- (3) Mme la présidente du conseil départemental
- (4) La police municipale
- (5) La société RESE

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 18 septembre 2025

**La maire
Dominique RABELLE**